

SOMMAIRE

LIVRE 1	
DISCOURS	5
LIVRE 2	
SUGGESTIONS DE MODIFICATIONS LÉGISLATIVES OU RÉGLEMENTAIRES	23
LIVRE 3	
JURISPRUDENCE DE LA COUR	89
LIVRE 4	
ACTIVITÉ DE LA COUR	231
LISTE DES ABRÉVIATIONS	337
TABLE DES MATIÈRES	341



LIVRE 1

DISCOURS

DISCOURS PRONONCÉ lors de l'audience solennelle de début d'année judiciaire, le 10 janvier 2020, par

**Madame Chantal Arens,
première présidente de la Cour de cassation**

Madame la garde des sceaux,

La Cour de cassation vous remercie de votre présence fidèle à cette audience qui témoigne du vif intérêt porté à nos travaux et marque le début d'une nouvelle année, porteuse de projets structurants pour notre institution. Soyez assurée que la Cour de cassation est résolument engagée dans cette voie.

Monsieur le vice-président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le vice-président du Sénat,

Mesdames et Messieurs les premiers présidents, présidents et procureurs généraux des Cours suprêmes,

Monsieur le président de la Cour européenne des droits de l'homme,

Monsieur le président du Conseil constitutionnel,

Monsieur le vice-président du Conseil d'État,

Monsieur le Défenseur des droits,

Madame la présidente de la Commission des lois de l'Assemblée nationale,

Monsieur le premier président de la Cour des comptes,

Madame la procureure générale près la Cour des comptes,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil supérieur de la magistrature,

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités représentant les autorités civiles, militaires et religieuses,

Monsieur le Président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation,

Mesdames et Messieurs les représentants des professions judiciaires,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

La justice est à la fois une vertu et une institution. Pour le citoyen, cette double dimension doit faire sens. Or, dans cette période d'incertitude, les aspirations du corps social sont multiples et parfois contradictoires. Dans une société à la fois éclatée et globalisée, il est difficile d'identifier une attente commune à tous.

En tant que magistrats qui faisons vivre l'institution judiciaire, il nous appartient de partager l'idée que la justice participe de la légitimité démocratique. Nous avons tous, chaque citoyen de ce pays, besoin de la justice. Le droit codifié et appliqué organise la cohabitation d'individus aux conceptions morales et politiques différentes comme le soulignait Max Weber. La disqualification de l'action de la justice ou de ses serviteurs est dangereuse. Pour autant, j'entends l'incompréhension de la société à son égard et je pense qu'il est urgent d'agir pour restaurer la confiance.

L'appareil judiciaire est souvent considéré comme nébuleux, son organisation opaque, son vocabulaire trop technique.

Pour sortir d'une perception abstraite et stéréotypée de la justice, il faut, en tant qu'elle est l'un des fondements de notre contrat social, la rendre plus accessible et repenser la façon de communiquer.

Comme nombre d'observateurs, je constate que la justice n'est pas épargnée par la crise de confiance que traversent les institutions démocratiques. Ce phénomène n'est pas nouveau. Avec la mondialisation, la perte de repères stables et les changements perpétuels, se développe une culture de la défiance alors que toute organisation, aussi régaliennne soit-elle, requiert la confiance des citoyens.

Or, la justice n'est pas qu'une simple administration qui se doit d'être performante.

Le juge est avant tout un faiseur de paix sociale, qu'il fut hier juge de paix ou de proximité, ou aujourd'hui juge des contentieux de la protection ou encore des affaires familiales. Il participe à la restauration du lien brisé par le conflit.

Les tribunaux, toujours autant sollicités, offrent un lieu de médiation, au sens premier, qui est de permettre l'accès à un tiers. Mais, si le fonctionnement des juridictions est encore trop complexe, si le temps de l'intervention conduit au découragement des justiciables, ou si la décision est perçue comme décalée par rapport à leur propre réalité, alors l'incompréhension reprend le dessus.

Nous sommes aujourd'hui témoins d'une confrontation majeure entre les institutions et les citoyens, qui n'épargne pas la justice. Je suis convaincue que, dans ce contexte de crise récurrente, le droit est plus que jamais vecteur de régulation sociale et que l'institution judiciaire, qui a vocation à répondre aux conflits, doit avant tout être comprise, humaine et proche, sans donner à voir une approche trop surplombante.

La Cour de cassation, malgré la place toute particulière qui est la sienne, ou précisément en raison de cette place, au sommet de la pyramide judiciaire, n'est ni indifférente ni éloignée de ce besoin de lien social et d'espace de dialogue : elle en fait pleinement partie et entend le rappeler avec force.

Beaucoup a déjà été fait pour réduire la fracture entre la justice et les justiciables.

Pourtant, j'observe que, malgré l'engagement sans cesse renouvelé des magistrats et fonctionnaires de justice, des progrès restent à faire.

Convaincue de cette urgente nécessité, je souhaite à la fois conduire, avec les magistrats de la Cour, des réformes au sein de la Cour de cassation et accompagner les transformations nécessaires de l'institution judiciaire dans son ensemble, en lien avec les cours d'appel, dès lors qu'on aborde l'office juridictionnel.

Vous l'aurez compris, la Cour de cassation ne mène pas ces réflexions pour elle-même, mais bien dans la perspective d'être plus accessible, mieux comprise et mieux entendue par ceux auxquels elle s'adresse.

*
* *

Le rôle de la Cour de cassation est de trancher les questions de droit. Mais elle n'entend pas seulement dire le droit. Par ses arrêts, elle entend s'adresser à tous, autant à la communauté des juristes, professionnels du droit, qu'aux personnes intéressées par le litige et l'ensemble des citoyens.

La technique juridique utilisée par le juge pour rendre ses décisions ne saurait être une fin en soi mais bien le moyen de servir cette ambition.

En effet, il faut se garder de considérer le formalisme juridique comme l'achèvement indépassable de la rationalité juridique. Le droit ne se dit pas de lui-même. C'est bien là tout l'enjeu du rôle du juge de cassation confronté à la multiplication des réformes législatives et à une demande de justice toujours croissante.

En 2019, près de 18 000 décisions civiles ont été rendues par la Cour de cassation, qui concernent les libertés individuelles, l'activité économique et sociale du pays, les droits des entreprises, la famille et le patrimoine de l'ensemble des justiciables, personnes physiques et personnes morales. En dépit de cette activité très importante, la Cour de cassation a rempli son rôle normatif tout en veillant à rendre une justice ancrée dans le réel, ce à quoi je me suis engagée lors de mon installation, et que j'entends mener à bien.

*
* *

Huit groupes de travail ont été créés depuis septembre dernier avec pour objectif de trouver une réponse adaptée aux défis qui sont les nôtres :

- faire face à plus de 25 000 pourvois en matière civile et pénale,
- définir la place du droit international et européen dans la hiérarchie des normes,
- améliorer la lisibilité des décisions rendues,
- asseoir le rôle normatif de la Cour de cassation,
- poursuivre ses relations institutionnelles,
- renforcer les échanges avec ses homologues étrangers, en Europe et dans le monde.

Les préconisations des groupes de travail, attendues au printemps prochain, seront le fruit d'une importante concertation et d'une collaboration étroite avec les magistrats du siège, avec les magistrats du parquet général, les avocats aux Conseils et les cours d'appel.

À ce titre, je me réjouis de partager avec Monsieur le procureur général une même vision dynamique de la Cour de cassation dans le paysage judiciaire et institutionnel. Je tiens également à remercier tout particulièrement Monsieur le président Boré qui a accepté avec enthousiasme de participer, avec plusieurs de ses confrères, à la réflexion engagée par les différents groupes de travail. Je saisis cette occasion pour saluer son dauphin, M^e Molinié, avec lequel, je le sais, les relations seront toutes aussi fructueuses.